

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 21 OCTOBRE, À 20H30, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUE, S'EST RÉUNI EN PRESENCE DE M. DUPIRE Jean, MAIRE.**

**Étaient présents :** MM Dupire, Le Cuff, Vergnaud, Morin, Veillaux, Viscart, Serra, Gillet, Dugué, Thébault, Orain, Cervi, Foliard, Boutheloup, Piquion, Chardin, Havard

**Étaient absents excusés :** M. Blot, M. Agasse

Procuration de M. Agasse à M. Morin

Marie-Hélène Le Cuff a été élue secrétaire de séance.

Considérant le quorum atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2021**

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 14 octobre 2021 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

**A l'unanimité, les conseillers municipaux** présents lors de la réunion du 14 octobre 2021 :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

### **ÉLECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE SUITE À UNE DÉMISSION**

M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine a accepté la démission de Mme Vergnaud Virginie, 4<sup>e</sup> adjointe, de ses fonctions d'adjointe, à compter du 09 octobre 2021.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2020, il avait été fixé à 5 le nombre des Adjointes au Maire.

Il est proposé, pour assurer le bon fonctionnement des services, de conserver le poste de 4<sup>e</sup> adjointe et de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe.

Ce remplacement s'effectue par une élection au scrutin secret à la majorité absolue en application du CGCT.

Il est proposé de décider que la nouvelle adjointe prenne le même rang que l'adjointe démissionnaire dans l'ordre du tableau.

Ainsi, la 4<sup>e</sup> adjointe nouvellement élue entrera en fonction dès son élection par le Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de procéder à l'élection de la 4<sup>e</sup> adjointe au Maire dont le poste est devenu vacant ;
- **DIT** que l'adjointe à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjointe démissionnaire ;
- **PROCEDE** à l'élection de la 4<sup>e</sup> adjointe au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Mme Carole GILLET

Nombre de votant : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenue Mme Carole GILLET, 18 voix

**Madame Carole GILLET est désignée en qualité de 4<sup>e</sup> adjointe au Maire.**

### **INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS**

Le Conseil Municipal de la Commune de GOSNÉ,  
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 et suivants,  
Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux délégués municipaux,

Considérant que la Commune de Gosné appartient à la strate de 1000 à 3499 Habitants, l'enveloppe est attribuée ainsi :

- l'indemnité du Maire : 51.6 % de l'indice brut terminal,
- et du produit de 19.8 % de l'indice brut terminal par le nombre d'adjoints, soit  $5 \times 19.8 = 99$  % pour les autres élus,

Soit un total de 150.6 % de l'indice brut terminal.

Considérant que le Conseil Municipal vient d'élire une nouvelle 4<sup>e</sup> adjointe ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE**, à compter du 22 octobre 2021, date de la signature de l'arrêté de délégation à la nouvelle adjointe :

Article 1 :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

(Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 et L2123-24-1 du code Général des Collectivités territoriales) :

- Maire : 51.6 %
- 1<sup>er</sup> adjoint : 18.0 %
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 16.0 %
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 18.0 %
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 16.0 %
- 5<sup>ème</sup> adjoint : 16.0 %
- Conseiller Délégué : 15.0 %

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3 :

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

## ANNEXE

### Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres de l'assemblée délibérante

#### Commune de GOSNE

Arrondissement : Rennes

Population : 2027 Habitants

Montant de l'enveloppe Globale =  $51.6 + (19.8 \times 5) = 150.6$

Indemnités allouées au Maire et aux adjoints et délégué ayant délégation suivant les articles L 2123- 24 et L 21234-1 du CGCT

FONCTION	NOM, PRENOM	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL FP
Maire	DUPIRE Jean	51.6
1 <sup>er</sup> adjoint	VEILLAUD David	18
2 <sup>ème</sup> adjoint	LE CUFF Marie Hélène	16
3 <sup>ème</sup> adjoint	MORIN Bruno	18
4 <sup>ème</sup> adjoint	GILLET Carole	16
5 <sup>ème</sup> adjoint	HAVARD Thiery	16
Conseiller délégué	SERRA Gérard	15
Total mensuel		150.60

## COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire propose de procéder à la constitution des commissions et à la désignation de leurs membres. Il précise au préalable que le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de valider les commissions communales comme suit :

<b>COMMISSIONS COMMUNALES</b>	
<b>FINANCES-BUDGET</b>	<b>Jean DUPIRE et ensemble des adjoints et délégué</b> Gérard SERRA Nathalie CHARDIN Nathalie ORAIN Didier BLOT
<b>GESTION DU PERSONNEL</b>	<b>Jean DUPIRE</b> Gérard SERRA Bruno MORIN Danièle THEBAULT
<b>URBANISME</b>	<b>Jean DUPIRE et ensemble des adjoints et délégué</b> Thierry HAVARD Elsie PIQUION Christelle FOLIARD Ludovic BOUTHELOUP Jessica VISCART Anthony CERVI Nathalie ORAIN
<b>ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE</b>	<b>Carole GILLET</b> Bruno MORIN Jessica VISCART Elsie PIQUION Christelle FOLIARD Anthony CERVI Nathalie ORAIN
<b>VOIRIE RESEAUX AFFAIRES AGRICOLES</b>	<b>Thierry HAVARD</b> Bruno MORIN Ludovic BOUTHELOUP Carole GILLET
<b>BATIMENTS COMMUNAUX PARC LOCATIF SECURITE CIMETIERE</b>	<b>Bruno MORIN</b> David VEILLAUX Gérard SERRA Daniele THEBAULT Laurent AGASSE
<b>SERVICE A LA PERSONNE MAISON DES SERVICES</b>	<b>Marie Hélène LE CUFF</b> Nathalie ORAIN Carole GILLET Didier BLOT Virginie VERGNAUD

<b>AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>David VEILLAUD</b> Marie H��l��ne LE CUFF Nathalie CHARDIN Virginie VERGNAUD Anthony CERVI
<b>CONSEIL DES ENFANTS</b>	<b>Marie H��l��ne LE CUFF</b> Virginie VERGNAUD Dani��le THEBAULT
<b>VIE ASSOCIATIVE SPORT</b>	<b>David VEILLAUD</b> Marie H��l��ne LE CUFF K��vin DUGUE Bruno MORIN Nathalie CHARDIN Nathalie ORAIN Carole GILLET
<b>MEDIATHEQUE CULTURE</b>	<b>Marie H��l��ne LE CUFF</b> Virginie VERGNAUD K��vin DUGUE Jessica VISCART
<b>COMMUNICATION</b>	<b>Carole GILLET</b> Marie H��l��ne LE CUFF Jessica VISCART Anthony CERVI Elsie PIQUION Nathalie ORAIN
<b>NUMERIQUE</b>	<b>Carole GILLET</b> Anthony CERVI K��vin DUGUE Laurent AGASSE Virginie VERGNAUD

## DIVERS

- M. Veillaux, adjoint, fait le point sur le conseil d'  cole de ce jour.

Lev  e de la s  ance    21h55.

Le Maire